



Karine Trottein

Conseillère municipale déléguée

Alimentation
et restauration scolaire

Les élu·e·s
communistes
de Lille



Intervention sur le budget primitif 2025 – 1/2

Dans un contexte national incertain, sous la menace récurrente de coupes budgétaires imposées aux collectivités, nous sommes pourtant prêts à voter le budget primitif 2025 de notre ville ; **un budget qui préserve nos services publics et nos engagements politiques.**

Je tiens évidemment à saluer le travail mené par les services municipaux et par les élu·es, pour construire un budget responsable, à la hauteur des enjeux de justice sociale et environnementale qui nous animent.

Malgré l'incertitude concernant les arbitrages de l'État, nous faisons le choix de la stabilité fiscale et de la maîtrise des finances publiques. Contrairement à ce qui est imposé ailleurs, nous ne faisons pas payer aux habitantes et habitants les conséquences de la politique d'austérité. Nous tenons notre engagement : **les taux communaux de fiscalité n'augmenteront pas.**

Or ce n'est pas faute d'avoir été mis sous pression. Car les collectivités sont trop souvent traitées comme une variable d'ajustement des finances de l'État. Cela fait dix ans que nous subissons des baisses de dotations, des transferts de compétences non compensés, des réformes fiscales réduisant l'autonomie des communes et leur libre administration.

Je recite les propos de mon collègue Valentin Martin qui interpellait, lors du débat sur le rapport d'orientation budgétaire, au conseil décembre dernier, le Premier Ministre : « laissez les collectivités locales tranquilles ! Laissez-nous faire notre travail, car nous savons le faire. » En effet, nous faisons de nouveau la démonstration que notre ville sait gérer un budget, investir pour l'avenir, renforcer les services publics locaux, sans pour autant sombrer dans l'endettement ou la rigueur aveugle.

Nous poursuivons ainsi nos engagements :

- **L'éducation et l'enfance** demeurent une priorité budgétaire avec 19,5% des crédits qui y sont consacrés.
- **Le soutien à la culture** est aussi un axe fort. Notre ville accompagne les acteurs culturels et les artistes, et encourage les initiatives artistiques et festives. C'est loin d'être anodin, à l'heure de la réduction massive des crédits de la mission Culture et du fameux « pass culture », prévue dans le Projet de loi de finances de l'Etat.

Nous nous associons au cri d'alarme du secteur culturel national, et nous nous félicitons que notre ville, là encore, témoigne de son volontarisme.

- Le budget alloué au **sport** reste également significatif. Il permet de soutenir les clubs et associations, encourage le para-sport et les pratiques inclusives, ainsi que l'entretien et la construction d'équipements. En matière d'investissement, le sport se place au [premier] rang des priorités budgétaires, à hauteur de 23,5 % du budget.

Enfin, au-delà des chiffres, le sport est un vecteur essentiel de rencontres, de cohésion sociale et d'apprentissage du respect de l'adversaire. Il contribue aussi, bien sûr, à une meilleure santé, et cela à tout âge.





Karine Trottein

Conseillère municipale déléguée

Alimentation
et restauration scolaire

Les élu·e·s
communistes
de Lille



Intervention sur le budget primitif 2025 - 2/2

- Je poursuis avec la rénovation énergétique de nos bâtiments et la transition écologique qui représentent le [deuxième] poste de dépenses d'investissement, permettant à Lille de tenir son cap vers un modèle urbain plus soutenable.
- Au total, l'investissement, qui atteindra un niveau record de 135 millions d'euros, témoigne de notre volonté de poursuivre la transformation de Lille en une ville plus durable, plus solidaire et résiliente face aux crises économiques, sociales et climatiques.
- Pour terminer, je veux aussi souligner la hausse des dépenses de fonctionnement qui intègre notamment une revalorisation des rémunérations des agents municipaux, qui, par leur implication au quotidien, font vivre le service public auquel nous sommes tant attachés.

Oui, nous avons bien écouté les discours alarmistes du Gouvernement, qui s'inquiète du niveau du déficit public. Alors, en réponse et comme les communistes aiment le rappeler, nous savons aussi où aller chercher cet argent qui manque tant.

Pendant que nous devons nous battre pour obtenir chaque euro au service des habitantes et habitants, les grandes entreprises du CAC 40 ont distribué des dividendes records en 2024. Elles ont reversé près de 100 milliards d'euros à leurs actionnaires sous forme de rachats d'actions et de dividendes.

Nous proposons que l'État cesse de pressurer les communes et aille chercher les ressources où elles se trouvent, notamment du côté des niches fiscales et des revenus financiers. Nous adoptions d'ailleurs une motion au dernier conseil municipal pour que l'Etat conditionne la fiscalité et les aides publiques aux entreprises à de réels critères sociaux, économiques et environnementaux.

Que les entreprises qui font des bénéfices ne puissent plus sacrifier les emplois de milliers de travailleuses et travailleurs sur l'autel du profit maximal.

Madame le Maire, cher·es collègues, les communistes voteront ce budget primitif 2025, car il incarne notre volonté de résister aux logiques d'austérité et d'offrir à Lille une trajectoire ambitieuse, solidaire et engagée pour l'avenir.

Nous resterons vigilants face aux arbitrages nationaux qui pourraient fragiliser nos finances locales, et nous continuerons de porter haut et fort la voix des services publics, des Lilloises et des Lillois.





Eddie Jacquemart

Conseiller municipal délégué

Education populaire -
Accès aux vacances et loisirs

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**



Intervention sur l'offre d'assurance habitation pour les locataires à revenus modestes

Les élu·es communistes saluent bien évidemment cette initiative qui démontre, une nouvelle fois, que **notre ville agit concrètement contre les exclusions et pour la protection de toutes et tous.**

Depuis toujours, la solidarité est dans l'ADN de la Ville de Lille, jusqu'en faire même une maison inaugurée en novembre dernier.

Oui, Lille innove, investit et développe **les outils de solidarité** pour les Lilloises et les Lillois. Comme par exemple en 2024, la mise en place de l'opération « **Mutuelle Pour Tous** » qui permet de proposer aux habitants de Lille, Lomme et Hellemmes, de souscrire une complémentaire santé adaptée à leurs besoins et à leurs budgets.

Ces dispositifs, impulsés par notre ville en partenariat avec les organismes spécialisés, favorisent l'accès aux soins et préservent le pouvoir d'achat des usagers.

Ce soir, en votant cette délibération, nous répondons aux besoins de nombreuses familles et locataires en situation de précarité, en encourageant les organismes d'assurance à proposer aux locataires lillois éligibles **des formules abordables d'assurance habitation.**

Avec l'augmentation constante des tarifs des assurances et la baisse du pouvoir d'achat de nombreux foyers, beaucoup se retrouvent dans **l'incapacité de maintenir leur couverture.** En difficultés pour payer, certains choisissent volontairement de prendre le risque de ne pas être assurés et d'autres voient leur contrat résilié, malgré eux, pour défaut de paiement à temps. Pourtant, l'absence d'assurance habitation peut entraîner des conséquences dramatiques, pour soi et ses voisins.

Avec mes collègues élu·es communistes, nous tenons également à souligner, par la même occasion, **la démarche de sensibilisation** qui accompagne cette nouvelle offre, qui permet d'informer les habitants des enjeux de l'assurance habitation, et surtout des solutions concrètes à leur disposition, pour éviter des situations de fragilité supplémentaires.

Dans une société où les inégalités se creusent, chaque geste, chaque initiative en faveur de la protection des plus vulnérables mérite d'être valorisée et soutenue. **A Lille, nous ne laissons personne sur le côté** pour que chaque citoyen, indépendamment de sa situation, puisse se sentir protégé et en sécurité dans son logement.





Sylviane Delacroix

Adjointe au Maire

Inclusion des personnes
en situation de handicap,
accessibilité

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**

Présentation du délai d'exécution de l'agenda d'accessibilité programmée - 1/2

La délibération qui vous est proposée ce soir concerne la demande de prorogation de l'agenda d'accessibilité.

Après les lois de 1975 et de 2005 qui prévoyaient l'obligation d'accessibilité et faute d'avancées significatives, en 2014, les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sont venus planifier la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public.

En 2024, ces 3 lois qui auraient dû permettre de construire une société accessible et ouverte à toutes et tous font que le compte n'y est malheureusement pas.

Aujourd'hui, sur 1,8 millions d'établissements recevant du public (ERP) en France, seule la moitié s'est engagée dans une démarche de mise en accessibilité. Or, un grand nombre d'entre eux n'ont jamais déposé d'Ad'AP ou demandé une dérogation et l'État français reste inactif face à cette dénegation de la citoyenneté de millions de personnes en situation de handicap.

Lille Lomme et Hellemmes ont choisi, elles de présenter leur agenda : la conviction qu'une ville durable et solidaire devait **permettre à chacune et à chacun de trouver sa place** dans ce vivre ensemble qui rassemble notre majorité.

Et comme vous le voyez dans la délibération dès 2007, la Ville sous l'impulsion de mon prédécesseur, Michel Cuheval, s'était inscrite dans **une politique volontariste d'une école accessible par quartier**. De 2009 à 2014 en amont de l'obligation légale, avec les services, nous avons réalisé le diagnostic, mis en place le comité de pilotage, le comité technique, organisé la concertation avec les partenaires associatifs et institutionnels et obtenu les inscriptions budgétaires correspondantes. Nous avons donc déposé très rapidement notre agenda et je tiens à saluer le volontarisme des fonctionnaires et des agents, à les remercier pour leur implication qui fait l'honneur du service public.

439 bâtiments concernés. Un vrai défi, pas seulement, par le nombre mais par les contraintes, des bâtiments classés, des bâtiments dont on ne peut interrompre l'activité, des partenaires vigilants comme la DRAC et de nombreuses contraintes de terrain. Vous l'avez bien vu et, c'est le sens de la délibération, nous n'avons pas atteint les 100 % de taux de réalisation.

Sur les 439 bâtiments identifiés, 81 ne sont pas encore entièrement accessibles. Permettez-moi de prendre **quelques exemples** pour vous permettre de mieux comprendre. Tout le monde ici connaît la salle des Célestines, situées dans le Vieux Lille, secteur sauvegardé, en sous-sol d'une école : réussir à créer un accès par ascenseur, sans entraver les règles de sécurité du groupe scolaire et trouver un emplacement acceptable et accepté pour positionner un ascenseur était un défi, relevé par les services de la Ville qui a fait preuve d'une grande technicité et de beaucoup d'imagination pour que les documents puissent être signés dès ce mois de janvier.





Sylviane Delacroix

Adjointe au Maire

Inclusion des personnes
en situation de handicap,
accessibilité

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**

Présentation du délai d'exécution de l'agenda d'accessibilité programmée - 2/2

Autre exemple, la salle d'armes de l'église Saint Pierre Saint Paul à Wazemmes, alors que le dossier progressait, il nous a fallu le repenser lorsque l'incendie que nous avons tous en mémoire s'est déclaré. Il nous a fallu planifier différemment les travaux en veillant à ce que l'ensemble de l'édifice soit consolidé, avant d'entamer ce chantier.

Dernier exemple pour ne pas être trop exhaustive, le Groupe scolaire Buisson à Saint-Maurice. Les travaux sont planifiés, un grand nombre d'entre eux ont été réalisés mais pour finaliser l'accessibilité et obtenir la certification, il nous faut attendre les prochaines vacances scolaires pour réaliser les derniers travaux sans entraver la continuité de la scolarisation des enfants.

Garantir l'accessibilité des bâtiments est une préoccupation prioritaire qui nécessite un suivi quotidien, nous n'oublions jamais que la situation de handicap, pour la septième année consécutive arrive en tête des discriminations relevée par la Défenseure des droits. Nous n'oublions jamais que les espoirs nés de la Loi ALUR de 100% de logement accessible et enterrés avec la loi Élan, prive nombre des personnes en situation de handicap d'un **accès à un logement adapté** comme vient de le souligner la Fondation pour le logement des Défavorisés. Nous n'oublions jamais que l'accès à la formation, à l'emploi, à la culture, aux sports, à la citoyenneté est **un enjeu d'humanité**.





Sylviane Delacroix

Adjointe au Maire

Inclusion des personnes
en situation de handicap,
accessibilité

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**

Présentation de la motion “20 ans après la loi de 2005, l’Etat doit remplir ses obligations en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap” – 1/2

Dans sa longue décision argumentée sur les droits des personnes handicapées, rendue en décembre 2022, dévoilée publiquement le 17 avril 2023, le Comité Européen des Droits Sociaux, institution du Conseil de l’Europe, a établi **la violation des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles par la France**, notamment par la violation de l’article 15 §1 de la Charte « au motif que les autorités n’ont pas pris de mesures efficaces en temps utile pour remédier aux problèmes persistants de longue date, liés à l’inclusion des enfants et adolescents handicapés dans les écoles ordinaires »

Le 21 mai 2024, l’État a été, de nouveau condamné, cette fois, par le tribunal administratif de Paris pour son refus d’agir en faveur de l’accessibilité des logiciels utilisés par les enseignants et agents administratifs et sociaux de l’Éducation nationale, les élèves et leurs parents.

Nous sommes loin, très loin des engagements pris par le Président dès 2019, pour une « école pleinement inclusive », **les obstacles persistent** : manque d’accessibilité des locaux, absence de pédagogie adaptée, insuffisance du nombre d’accompagnants ou de professionnels formés et non respect des notifications des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) qui précisent les aménagements et aides humaines nécessaires. Ces condamnations successives entachent gravement l’image du pays des Droits de l’Homme.

L’alerte lancée par le Comité Européen des Droits Sociaux estimait que **20 000 enfants et adolescents handicapés étaient sans aucune solution éducative** et des dizaines de milliers d’autres devaient se contenter de réponses éducatives très partielles.

Pour exemple, à la rentrée 2022, 18 % des enfants accompagnés par les associations de l’Unapei n’avaient aucune heure d’enseignement (Unapei, ‘J’ai pas école’ 2023) et alors même que 90 % des enseignants doivent faire face, à un moment de leur carrière, à l’accueil d’enfants en situation de handicap, seuls 20 % sont formés (IFOP, pour le collectif ‘Ma place est en classe’ 2024).

Pourtant 2025 est l’année des **50 ans de la première loi**, ayant permis l’accès des enfants handicapés à la scolarisation, la loi du 30 juin 1975, mais aussi celle des **20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances**, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui posait le principe de la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire.

Des progrès sont actés, depuis 50 ans ou 20 ans, mais les moyens mobilisés pour répondre aux simples exigences de la loi restent bien en deçà des besoins exprimés qu’ils soient financiers ou humains.





Sylviane Delacroix

Adjointe au Maire

Inclusion des personnes
en situation de handicap,
accessibilité

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**

Présentation de la motion “20 ans après la loi de 2005, l’Etat doit remplir ses obligations en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap” – 2/2

C’est le sens de la mobilisation des **Accompagnants d’Élèves en Situation de Handicap (AESH)** ce 16 janvier 2025. C’est aussi, une raison, parmi tant d’autres, pour lesquelles le 10 février prochain, l’APF et le Collectif Handicaps appellent à une « mobilisation générale » pour marquer l’anniversaire de la loi de 2005, dite « Pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », avec un mot d’ordre : « Pour le respect des droits des personnes en situation de handicap, faisons bouger la République ».

C’est pour cela que nous vous présentons cette motion, au nom du Conseil municipal pour demande à l’Etat :

- de **respecter ses engagements** pour les droits fondamentaux des personnes en situation handicap et pour la scolarisation effective de tous les enfants ;
- de **créer un véritable service public** de l’accompagnement des enfants en situation de handicap pour que le droit à l’éducation soit respecté, sans discrimination ni obstacle supplémentaire.
- de **donner suite aux revendications des travailleuses et travailleurs AESH**, telles que leur titularisation et la création de nouveaux métiers sous statut de la fonction publique répondant aux missions d’AESH, la reconnaissance d’un service à temps complet qui intègre les périodes de réunions et de préparation, une véritable formation débouchant sur un diplôme de niveau bac minimum, la reconnaissance de l’expérience professionnelle, ainsi que des salaires dignes au minimum de 1800 euros net.

